

# Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 11 octobre 2017

Suite à une convocation du 03 octobre 2017 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 11 octobre 2017 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

**Présents :** Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Claude GENTY, Benoît BASSAC, Pascal DOYEN, Samuel PATÉ

**Absents excusés:** Eric BOURGEOIS donne pouvoir à Jacques-Henri RAMBAUD, Hélène DESQUIENS

**Secrétaire :** Valérie MAYEUX

## Ordre du Jour

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **1. DECISION MODIFICATIVE : ACHAT DU TRACTEUR**

Lors du vote du budget 2017 le Conseil Municipal a décidé l'achat d'un tracteur, payable en quatre annuités à 0 %.

La société de crédit nous ayant versé la somme globale, nous devons modifier les imputations comptables afin de régler le fournisseur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **2. DECISION MODIFICATIVE : FPIC (Fonds Nationale de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)**

L'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontal pour le secteur communal, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La répartition du FPIC a été arrêtée par le Préfet et annonce un prélèvement de 2 395 € pour Marcilly sur Seine.

Le budget primitif prévu n'était que de 450 € (montant 2016). Une décision modificative d'un montant de 1 945 € est nécessaire. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **3. MODIFICATION DES STATUTS DU SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube)**

Le SDDEA décide de modifier ses statuts afin d'adopter :

- Des clarifications de terminologie
- Des clarifications du fonctionnement des organes du Syndicat
- Des précisions apportées à certaines dispositions suite aux transferts de compétences
- Des précisions apportées à certaines dispositions suite aux évolutions réglementaires

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **4. PROPOSITION DES MEMBRES POUR LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE MARCILLY VALLEE**

En vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement Marcilly Vallée il convient de proposer des nouveaux membres. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ceux proposés en 2012 : Michel DOYEN, Michel HENRY, Antoine JOLY, Philippe de LA POYPE, Annette HENRY (épouse MELINE), Hubert MOREAU.

## **5. DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE STATION CAMPING CAR**

Monsieur BIREN, propriétaire de la parcelle 2 section AI dans notre village, souhaite installer des « stations de camping-car ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande et précise qu'il ne sera pas possible de lui céder tout ou partie de la parcelle 58 section ZO, propriété communale mitoyenne, comme il l'avait demandé.

## **6. POINT SUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSE RD51**

Le Maire informe que les travaux d'installation des plateformes sont terminés. L'installation des feux a pris du retard, elle devrait intervenir à la fin du mois d'octobre. Le département impose la mise en place de barrières, sur deux côtés, au carrefour RD50/RD51.

## **7. OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)**

Il est possible aux particuliers qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation ou d'isolation d'obtenir des aides financières sous certaines conditions de ressources. Un dépliant à ce sujet a été distribué aux habitants, avec le bulletin municipal.

Renseignements possibles au 0800 77 29 30.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **BLASON MONUMENT AUX MORTS**

Un blason porte-drapeaux remplacera les mats qui ornaient le monument aux morts, lors des fêtes et commémorations. Les travaux seront réalisés avant le 11 novembre.

Pour l'anecdote, la Mairie étant fermée le mercredi, le colis a été déposé chez la coiffeuse qui la conservé plus de 15 jours sans prévenir la Mairie.

### **BOITE A LIVRES**

Madame GUILLOT propose d'installer une « boîte à livres » et de se charger de son entretien. Le Conseil Municipal propose un essai sur la place des Marcilly de France (de préférence côté panneau d'affichage).

### **ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à la Fondation du Patrimoine.

### **COURRIER MADAME GARNESSON**

Le Maire lit à l'Assemblée un courrier de Madame Corinne GARNESSON en date du 1<sup>er</sup> août 2017. Madame GARNESSON conteste le passage à demi-traitement sur son poste d'agent technique pour lequel elle est en congé maladie ordinaire depuis le 13 janvier 2017.

Le Maire précise que, sur décision du Centre de Gestion, il a purement et simplement appliqué le règlement en vigueur.

### **TAXE AMENAGEMENT**

Le Maire rappelle qu'il a adressé, le 15 juin dernier, à chaque conseiller municipal un document explicatif sur la taxe d'aménagement. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir réfléchir sur le sujet afin qu'une décision puisse être prise, en 2018.

## **PANNEAU D'AGGLOMERATION**

Le Maire précise que le panneau signalant l'entrée du village, route de Sézanne, a été remplacé à sa demande.

## **ANALYSES D'EAU**

Le Maire informe, qu'en date du 30 juin 2017, une analyse d'eau a signalé la présence de plomb. Il ne s'agissait en aucun cas de l'eau générale de la commune mais d'un poste privé dont l'installation intérieure est défectueuse.

Des analyses ultérieures ont confirmé que l'eau de la commune était conforme.

## **BARRIERE DU QUAI**

La barrière du quai devrait être réparée dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre.

## **MENU DU 11 NOVEMBRE**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition numéro 1 du traiteur.

## **COLIS**

Le Conseil Municipal adopte le choix de la Commission, quant aux colis de fin d'année destinés aux anciens.

## **REUNIONS CCSSOM (Communauté de Communes de Sézanne Sud Ouest Marnais)**

Le Maire propose que les comptes rendus des réunions communautaires de la CCSSOM figurent sur notre site internet afin que chacun puisse en prendre connaissance. Ils seront également consultables à la Mairie aux heures d'ouverture au public.

Il précise que cinq commissions ont été créées :

- Scolaire / périscolaire
- Affaires sociales
- Développement économique / tourisme / aménagement numérique (Valérie MAYEUX en fait partie)
- Environnement (eau / assainissement / Gemapi / ordures ménagères / incendie) Jacques-Henri RAMBAUD en fait partie
- Voirie/bâtiments

Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes, définissant toutes les compétences retenues, seront votés en fin d'année.

Le Maire indique également que lors de la séance du 2 octobre, Monsieur DUCHATEAU, trésorier principal de Sézanne, a demandé que le règlement électronique soit privilégié pour le paiement des factures.

## **REUNION COMMISSION ENVIRONNEMENT**

La première réunion de la Commission Assainissement de la Communauté de Communes, a eu lieu le 27 septembre. A la demande du Maire, il a été programmé une étude de faisabilité pour la réalisation de l'assainissement route de Romilly.

## **POINT TRAVAUX BATIMENT CANOE KAYAK**

Les travaux de construction du bâtiment du Club de Canoë Kayak ont démarré le 28 août. La fin du chantier est prévue fin avril 2018.

## **ELECTIONS SENATORIALES**

Les élections sénatoriales ont été organisées le dimanche 24 septembre. Monsieur René-Paul SAVARY a été réélu à 54.18 %.

## PLU

Notre Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration et devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2018, avec 6 mois d'avance.

## STOP RUE DU VALLON

Pour la sécurité de tous, un panneau « STOP » a été installé rue du Vallon, à la hauteur de la rue du Centre.

## Tour de table

Valérie MAYEUX complète les informations déjà données en témoignant elle aussi que la CCSSOM continue de s'organiser et de faire l'état des lieux de l'existant. Elle est ainsi en train de valider ce qui relève de l'intérêt communautaire et donc sera de la compétence de la Communauté de Communes.

Résultat du concours départemental des maisons fleuries :

Monsieur et Madame AUVERGNOT, 3ème dans la catégorie « maison avec petit jardin », Monsieur et Madame ROUSSEAU étant 5ème

Monsieur et Madame Antoine JOLY, 1ers dans la catégorie « ferme traditionnelle ».

Compte tenu du manque de mobilisation, l'exposition photos initialement prévue sur 2 jours se tiendra le samedi 21 octobre 2017 uniquement ; chacun est appelé à participer, et la Commission installera l'exposition vendredi 20 à 18h.

Pierre BABINOT signale qu'une protection métallique du trottoir du pont a été endommagée.

Patrick LACOUR indique que la corniche du château d'eau est abimée. Le Maire précise que la réfection de notre château d'eau est prévue par la Communauté de Communes.

Il informe également que les bouches d'eau pluviales sont descellées rue des Bûchettes.

Benoît BASSAC se plaint du mauvais entretien des abords de la D50 en direction de Romilly. Le Maire rappelle que, pourtant, le Département les entretient régulièrement.

Pascal DOYEN a remarqué la formation de « nids de poule » chemin du haut. Le Maire informe qu'il commandera, à Anglure, la quantité d'enrobée nécessaire à leur réparation.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

